

MC/INF/256

**Original: anglais
31 octobre 2002**

QUATRE-VINGT-QUATRIEME SESSION

TENDANCES DE LA MIGRATION INTERNATIONALE

TENDANCES DE LA MIGRATION INTERNATIONALE

1. Avec le temps, les migrations ont pris des formes bien différentes. Une dynamique migratoire déjà complexe en soi est rendue plus complexe encore par deux tendances majeures: la progression de la mondialisation sur les plans économique, politique et culturel, et le fait que, de plus en plus, le processus migratoire transcende les frontières des Etats.

2. Avec la mondialisation – et en particulier sous l’effet de la libéralisation des échanges, de l’intégration économique mondiale et des moyens de communication électroniques – a surgi une prise de conscience bien plus vive des possibilités de vie et de travail dans d’autres régions du monde. Cette prise de conscience, à quoi s’ajoute une percée significative au niveau des transports internationaux, a entraîné une mobilité accrue des populations. Quoique la libéralisation des mouvements de personnes n’ait pas progressé au même rythme que celle du commerce des biens et des capitaux, force est de constater que la migration de main-d’œuvre, régulière ou irrégulière, joue un rôle important dans l’économie internationale.

3. L’amélioration des réseaux de transport et de communication a encore amplifié le phénomène des migrations transnationales, ce qui permet aux migrants de maintenir et d’entretenir des liens entre leur pays de résidence et leur pays d’origine par des va-et-vient entre l’un et l’autre, en assurant la subsistance de leur famille et/ou le maintien d’une activité dans l’un et dans l’autre, en procédant régulièrement à des transferts de fonds, en mettant en place des réseaux ou en assurant le transfert de compétences.

4. La mondialisation et la transnationalisation des migrations ont contribué non seulement à amplifier les mouvements migratoires, mais aussi à en modifier les schémas et les formes. Alors que, de tout temps, la migration était relativement unidirectionnelle et présentait un caractère définitif, on constate aujourd’hui qu’elle est de plus en plus à caractère temporaire et de type circulaire. Ce sont aujourd’hui les ressortissants d’un plus grand nombre de pays qui se déplacent, et les migrations, de ce fait, concernent un plus grand nombre de pays que jamais auparavant. Maintenant, les pays qui exportaient autrefois de vastes pans de leur population sont eux-mêmes des pays de destination ou, tout à la fois pays d’origine, de transit et de destination. Il a été largement fait écho des changements spectaculaires prévisibles au niveau de l’évolution de la démographie mondiale et des implications que ces changements auraient sur le plan de la migration. Il en va de même pour la féminisation croissante de la migration, puisque, d’ores et déjà, 47,5 % de tous les migrants sont des femmes¹, encore que, pour les décideurs, les implications de cette tendance ne soient pas encore pleinement éclaircies.

5. A l’heure actuelle, les gouvernements – qui veulent conserver leur droit souverain de déterminer qui peut ou ne peut pas entrer sur leur territoire – et des filières sophistiquées de trafic de migrants s’évertuant à circonvier pour leur propre profit les procédures migratoires établies, se disputent les leviers de contrôle des mouvements migratoires. Ceci étant, même sans la médiation pernicieuse et souvent dangereuse de trafiquants et de passeurs, une proportion importante de mouvements migratoires s’effectuent spontanément, hors du cadre de tout programme gouvernemental.

¹ Etat de la migration dans le monde en 2000.

6. C'est pourquoi également les décideurs politiques conviennent généralement que la tâche prioritaire est l'adaptation des politiques migratoires d'une manière qui prenne en compte ces formes nouvelles de la migration. En l'espèce, une telle adaptation ne peut pas se borner à faire un peu plus ou un peu moins que ce qui a été fait précédemment, mais doit plutôt être une redéfinition fondamentale de ce qu'il importe de faire à présent. L'objet du présent document est de susciter un débat dans ce sens en signalant un certain nombre de points qui appellent une nouvelle réflexion et des solutions innovantes.²

I. MIGRATION DE MAIN-D'ŒUVRE

7. C'est la migration de main-d'œuvre qui pose l'un des plus grands défis aux décideurs politiques en ce vingt-et-unième siècle. Les gens émigrent en quête de travail à une échelle qui dépasse de loin les mécanismes régulatoires actuels. Il n'existe aujourd'hui aucun mécanisme international qui soit en mesure de faire concorder l'offre et la demande de main-d'œuvre, d'où l'incapacité dans laquelle se trouvent les autorités, tant nationales qu'internationales, de faire obstacle à l'immigration clandestine. Non seulement la mobilité ne cesse de croître, mais, apparemment, l'offre de main-d'œuvre dépasse la demande au niveau mondial.

8. Différentes tendances se font jour en matière de migration de main-d'œuvre:

- Les mouvements de la main-d'œuvre très qualifiée suscitent davantage d'attention. C'est particulièrement vrai en Allemagne, mais aussi dans d'autres pays européens.
- Un grand nombre de femmes émigrent en qualité de chef de famille, ce qui tend à aggraver encore l'exploitation des femmes (et des enfants) par les trafiquants et les employeurs peu scrupuleux.
- La migration de main-d'œuvre est en train de se privatiser, ce qui signifie que ce sont de plus en plus les employeurs qui dictent la politique en la matière.
- Les mouvements clandestins et l'emploi de travailleurs migrants non qualifiés ou peu qualifiés sont en hausse.

II. MIGRATION IRREGULIERE³

9. De tout temps, les pays de destination ont fait face à la migration irrégulière en s'efforçant de renforcer les contrôles ou les procédures d'exécution aux points d'embarquement et de débarquement. Aujourd'hui, il s'agit de mettre au point une approche plus générale. Pour traiter efficacement de la migration irrégulière, il faut faire ressortir les liens entre les sphères économique, sociale, politique, commerciale, du travail, de la santé, de la culture, de la sécurité, des affaires étrangères et du développement d'une part, et les déplacements de personnes d'autre part. Ces liens sont essentiels si l'on veut que des objectifs réalistes puissent être fixés et que des mesures portant sur différents aspects du problème puissent être prises sans qu'une de ces sphères ne se trouve privilégiée au détriment d'une autre.

² Pour un examen exhaustif de ces tendances et analyses significatives dans le domaine de la migration, parmi d'autres, on se reportera à la prochaine édition du rapport "Etat de la migration dans le monde".

³ Voir également le document du Conseil MC/INF/257: Ateliers pour décideurs politiques – document de travail.

10. Ce qu'il faut éviter, c'est la coexistence de deux modes migratoires: l'un géré par les gouvernements, et l'autre répondant aux sollicitations d'un mécanisme parallèle illégal tirant parti des incohérences politiques en la matière (par exemple entre la migration et l'emploi). L'un des grands défis qui se pose aux gouvernements dans ce domaine est d'asseoir leur crédibilité, chose qu'ils seront le mieux à même de réaliser en signalant clairement les filières légales qui sont offertes aux candidats à l'immigration et en créant de telles filières, tout en faisant en sorte de décourager les mouvements irréguliers.

III. MIGRATION ET SECURITE

11. Les attentats du 11 septembre 2001 ont eu un effet significatif sur la question migratoire. Il en a résulté une réaction naturelle d'inquiétude au plan de la sécurité nationale, posant notamment la question des effets que peut avoir l'immigration sur la sécurité et la stabilité économiques et sociales. Une mobilité géographique illimitée, encore accélérée par le phénomène de la mondialisation, représente-t-elle une menace pour les Etats et les sociétés et fait-elle le jeu du terrorisme international? Les conséquences du 11 septembre ont donné un nouveau coup de projecteur sur la nécessité de gérer efficacement les migrations et conduit à une prise de conscience accrue du fait que les approches ponctuelles ne suffisent plus.

12. Les Etats ont entrepris de prendre différentes mesures pour renforcer leur système de contrôle de l'immigration et lutter contre le terrorisme. Des questions telles que le besoin de coopération et celui d'établir le lien entre les considérations sécuritaires et la migration se posent aujourd'hui avec une insistance croissante .

IV. PROTECTION DES DROITS

13. Les besoins de protection des réfugiés et la responsabilité des Etats à leur égard sont bien connus et ont fait l'objet de débats dans différentes enceintes. Un phénomène qui pose des difficultés particulières aux autorités est celui qui voit les réfugiés et les demandeurs d'asile se mêler à d'autres migrants recourant aux procédures d'asile pour tenter d'entrer dans le pays de destination, ou les demandeurs d'asile s'efforcer de gagner le pays de destination en multipliant les tentatives d'accès par plusieurs pays de transit, souvent avec l'aide de passeurs ou de trafiquants.

14. Par delà ces difficultés se pose aussi un défi qui prend une ampleur croissante, à savoir celui de protéger les droits des migrants en général, face notamment à l'augmentation spectaculaire du nombre d'entre eux qui sont victimes des mauvais traitements et de l'exploitation que les trafiquants exercent à leur encontre dans ce nouveau "commerce d'esclaves". Qui plus est, les migrants en situation irrégulière peuvent certes revendiquer que leurs droits humains fondamentaux soient respectés, mais ils n'en sont pas moins exposés à la discrimination et à l'exploitation et n'ont pas accès à différents services sociaux ni à d'autres formes de protection dans la société d'accueil. Par ailleurs, ils continuent de susciter, dans certains pays, des sentiments de xénophobie et de racisme qui trouvent un large écho.

15. Comment gérer et intégrer les droits et les obligations de tous les migrants et prendre en compte le besoin impérieux des Etats de gérer efficacement les flux migratoires: tel est le problème qui se pose aujourd'hui avec de plus en plus d'acuité.

V. SANTE ET MIGRATION

16. Les façons d'émigrer sont en évolution constante et les déplacements sont plus rapides, c'est-à-dire souvent moins longs que la période d'incubation d'un agent infectieux. Les populations mobiles – qu'il s'agisse de touristes, d'hommes d'affaire ou de migrants – peuvent donc être à l'origine de problèmes de santé publique, par exemple en introduisant dans les pays de transit ou de destination des maladies nouvelles ou d'anciennes souches de maladies réactivées, ou en raison de l'état de vulnérabilité dans lequel ils se trouvent après avoir séjourné dans un autre pays, ou en introduisant dans leur pays des maladies jusque là inconnues. Il existe une relation critique entre la mobilité des populations et les maladies infectieuses émergentes et réémergentes telles que le VIH et la tuberculose.

17. Les problèmes sanitaires peuvent également déclencher, retarder ou prévenir les migrations, et agir sur celles-ci d'une manière qui vulnérabilise les personnes isolées, les familles fragmentées ou déplacées et les groupes face à certaines situations menaçant leur santé ou leur existence.

18. Le lien entre la santé et la migration ne se limite cependant pas aux seules conséquences négatives. Certaines formes de migration ont un effet positif sur la santé, à la fois pour les migrants et pour les communautés d'accueil. On peut citer à cet égard le nombre croissant d'accords bilatéraux et multilatéraux de migration facilitant les échanges de professionnels de la santé, soit à titre individuel, soit dans le cadre de protocoles portant sur ce type de main-d'œuvre qualifiée.

19. Il apparaît de plus en plus manifeste qu'il faut d'urgence approfondir les connaissances et les informations dont nous disposons quant aux répercussions des problèmes de santé dans le contexte des migrations.

VI. MIGRATION ET DEVELOPPEMENT⁴

20. Le développement et la migration sont deux choses inextricablement liées. Bon nombre d'Etats doivent leur prospérité – qu'elle soit humaine ou économique – aux mouvements de population des siècles passés. Dans le cas particulier des pays en développement et des pays traversant une phase transitoire, il apparaît de plus en plus nécessaire, dans l'optique de contribuer à la croissance, de jeter un pont entre les besoins nationaux de développement et le capital économique et humain que constituent les diasporas.

⁴ Voir également le document MC/INF/257: Ateliers pour décideurs politiques– document de travail.

21. Un certain nombre de questions touchant à cette interconnexion sont aujourd'hui débattus dans des enceintes de plus en plus nombreuses, à savoir notamment:

- le poids que représentent les ressources des émigrés en tant que potentiel financier de développement (on estime à 100 milliards de dollars l'ensemble des rapatriements de fonds qui s'effectuent en direction des pays en développement, une somme qui dépasse de loin l'aide officielle au développement);
- les effets, sur le développement durable, d'autres formes non financières de soutien apportées par les diasporas, telles que le renforcement des capacités, l'échange d'informations, le transfert de technologies, les investissements commerciaux et d'autres pratiques transnationales de base ayant un rôle potentiel à jouer dans le développement du pays d'origine;
- l' "exode des cerveaux" ou "circulation des cerveaux" qui peut entraîner une perte de compétences, souvent sans retour immédiat.

CONCLUSION

22. Si la migration reste dans une large mesure une question relevant du domaine souverain des Etats, l'une des tendances les plus notables sur le plan de la migration internationale est la prise de conscience croissante de la nécessité d'une approche globale et concertée de la gestion des migrations aux niveaux régional et international. De plus en plus d'Etats réalisent que la coopération internationale est un passage obligé dans l'optique d'une gestion efficace des migrations qui sont, de par leur nature même, un phénomène de portée internationale. De même, ils reconnaissent qu'il ne suffit pas de répondre isolément aux problèmes qu'occasionne la migration internationale: ceux-ci doivent être traités à l'intérieur d'un cadre global.

23. Une coopération s'impose pour apprécier à leur juste mesure les avantages de la migration et en tirer tout le parti possible, et pour réduire les divergences d'intérêt potentielles entre les pays d'origine, de transit et de destination. De plus en plus fréquemment, les gouvernements sont amenés à négocier des stratégies qui favorisent le développement durable des pays d'origine et les besoins en main-d'œuvre des pays de destination, tout en accordant l'attention requise aux droits des migrants.

24. La prolifération des processus consultatifs régionaux en matière de migration⁵, entre autres, donne, au niveau régional, une bonne illustration de ce qui précède. Au niveau international, un nombre croissant de conférences et de tribunes internationales, au sein du système des Nations Unies et en dehors, s'intéressent à divers aspects de la migration, tels que les droits des migrants dont il a été débattu à la Conférence mondiale de Durban contre le racisme, la discrimination

⁵ Pour plus d'informations sur les processus consultatifs régionaux, voir A. Klekowski von Kopenfels, "The Role of Regional Consultative Processes in Managing International Migration" (Le rôle des processus consultatifs régionaux dans la gestion des migrations internationales), IOM Migration Research Series, No. 3, et "Gestion des migrations au niveau régional: stratégies de consultations régionales", une contribution de la Table ronde de l'OIM sur la gestion des migrations au niveau régional du 5 juin 2002.

raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée; la migration irrégulière et la traite des êtres humains, dont ont traité tant la Conférence de Bali sur l'introduction clandestine de migrants, la traite des personnes et les crimes transnationaux connexes, que la réunion récente de l'Union européenne sur la lutte contre la traite; et le thème migration/développement qui a été développé au Sommet mondial sur le développement durable de Johannesburg.

25. Au-delà de ces efforts régionaux et internationaux portant sur des thèmes précis, deux initiatives politiques majeures concernant la migration au niveau international méritent une attention toute particulière. Le dialogue sur la politique migratoire internationale engagé au Conseil de l'OIM, et l'Initiative de Berne, lancée par le Gouvernement suisse, offrent l'un et l'autre une réponse directe au besoin d'une exploration approfondie de la dynamique et des tendances migratoires. Le dialogue de politique de l'OIM vise à renforcer la compréhension des questions de migration par le biais d'un dialogue international, afin d'aboutir à une appréhension et une approche communes et de faciliter la coopération entre Etats dans ce domaine. L'Initiative de Berne poursuit des objectifs similaires en s'attachant à mettre au point un cadre international de principes destinés à guider la coopération entre Etats et la gestion efficace des migrations. Ces initiatives, parmi d'autres, portent la promesse d'une attention accrue portée au phénomène migratoire à l'échelle mondiale.